

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance demandée	Date de fin de la période de reconnaissance demandée	Motivations de la décision
Loir-et-Cher	Montrieux-en-Sologne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	20/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Mur-de-Sologne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	30/11/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Oisly	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/2022	30/09/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Orçay	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/2022	31/10/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Pouillé	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Prunay-Cassereau	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2022	15/11/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Prunières-en-Sologne	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/2022	31/08/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Romerantin-Lanthenay	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	31/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Saint-Gevais-la-Forêt	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	25/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.
Loir-et-Cher	Saint-Julien-de-Chédon	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2022	13/12/2022	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n° INTÉ1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait.